# Le règlement

**Art.1 : l'organisateur**

Les épreuves de Guéret sont organisées par l'association Sports Athlétiques Marchois Guéret Triathlon le samedi 5 et le dimanche 6 juillet 2014

**Art. 2 : les épreuves et les horaires**

→ **Samedi 5 juillet 2013**

**15h : Animathlon : animation ouverte à tous sur la base d'un vétathlon VTT/Course à pied.**

**15h30 : épreuve jeunes 6/7ans : 50m de natation – 0,6 km de VTT – 200m de course à pied (mini-poussins nés en 2007 et 2008) – Ouvert aux licenciés et non licenciés (certificat médical obligatoire)**

**16h00 : épreuve jeunes 8/11 ans : 100m de natation – 1,2km de VTT – 400m de course à pied (jeunes nés en 2006 – 2005 – 2004 - 2003) – Ouvert aux licenciés et non licenciés (certificat médical obligatoire)**

**16h30 : épreuve XS (découverte) : triathlon avec 250m de natation – 6 km de VTT – 1,2 km de course à Pied ; épreuve ouverte aux licenciés et non licenciés (certificat médical obligatoire) à partir de la catégorie minime (nés en 1999 et avant). Zone de Départ hommes et femmes différenciés. Ouverture du parc à vélo à 16h00.**

**18h30 : épreuve S (sprint) : Triathlon avec 750m de natation – 20km de vélo – 6 km de course à pied ; épreuve ouverte aux licenciés et non licenciés (certificat médical obligatoire) à partir de la catégorie cadet (nés en 1998 et avant). Zone de départ hommes et femmes différenciés.**
**Ouverture du parc à vélo à 17h30**

→ **Dimanche 6 juillet 2013**

**9h30 : épreuve L (Halftriman) : Triathlon avec 1900m de natation – 90 km de vélo – 21 km de course à pied ; épreuve ouverte aux licenciés et non licenciés (certificat médical obligatoire) à partir de la catégorie U23 (né en 1994 et avant). Zone de départ et zone dans le parc à vélo différenciées Hommes et Femmes.**

**Ouverture du parc à 8h**

**Fermeture du parc à 9h15**

**10h30 : épreuve M (Courte Distance) : Triathlon avec 1500m de natation – 44km de vélo – 10,5 km de course à pied ; épreuve ouverte aux licenciés et non licenciés (certificat médical obligatoire) à partir de la catégorie Junior (né en 1996 et avant). Zone de départ et zone dans le parc à vélo différenciées Hommes et Femmes.**

**Ouverture du parc à 9h**

**Fermeture du parc à 10h15**

**ATTENTION : l'ensemble des épreuves jeunes se déroulent sur des sentiers non ouverts à la circulation de véhicules à moteur. Les concurrents doivent toutefois respecter les usagers « piétons » de ces sentiers.**

**Art. 3 : conditions d'accès aux épreuves**

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon ou aux non licenciés qui auront signé une licence journée ou « pass journée » après présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve.

**Art. 4 : Engagement**

L'engagement se fait individuellement ou par équipe. Il n'est définitif qu'à réception du dossier complet, accompagné du règlement (par chèque à l'ordre des SAM Triathlon ou par CB auprès de notre prestataire active.com)

Le dossier d'engagement doit comprendre,

**Pour les licenciés : la fiche individuelle d'inscription, une photocopie de la licence FFTri 2014 ou sa présentation sur place au moment du retrait des dossards et les frais de participation** ;
**Pour les non-licenciés : la fiche individuelle d'inscription, un certificat médical datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve précisant la non contre indication à la pratique du triathlon en compétition, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais de participation.**

**Art. 5: Date limite d'inscription**

La clôture des inscriptions est effective au plus tard 30 minutes avant le début des épreuves jeunes, XS, S et M et au plus tard le mercredi 2 juillet 2014 à 23h pour le triathlon Longue Distance (L).

SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS

**Art. 6 : Droits d'inscription**

→ **Triathlon Longue Distance (L) :**

- **licenciés** : 50 € individuels jusqu'au 02/03/2014 à 23h – 60 € entre le 03/03/2014 et le 04/05/2014 à 23h – 70 € à partir du 05/05/2014
- **non licenciés** : 80 € jusqu'au 02/03/2014 – 90 € entre le 03/03/2014 et le 04/05/2014 – 100 € à partir du 05/05/2014 y compris Pass-journée
- **relai** : 25 € par équipier

→ **Triathlon Courte Distance (M) :**

- **licenciés** : 25 € jusqu'au 04/05/2014 à 23h – 30 € à partir du 05/05/2014
- **non licenciés** : 45 € jusqu'au 04/05/2014 à 23h – 50 € après le 05/05/2014
- **relai** : 10 € par équipier

→ **Triathlon sprint (S) :**

- **Licenciés** : 15 € individuels jusqu'au 02/07/2014 à 23h – 20 € sur place
- **non licenciés** : 20 € individuels jusqu'au 02/07/2014 à 23h et 25 € sur place.
- **relai** : 6 € par équipier

→ **Triathlon découverte XS :**

- **licenciés** : 8 € individuels jusqu'au 02/07/2014 à 23h – 10 € sur place
- **non licenciés** : 10 € individuels jusqu'au 02/07/2014 à 23h – 12€ sur place
- **relai** : 5 € par équipier

→ **Triathlon jeunes :**

- **licenciés** : 2 € (gratuit pour licenciés jeunes du Limousin)
- **non licenciés** : 4 €
- **relai** : 1 € par équipier licencié ou 2 € par équipier non licencié.

**En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.**

**Art. 7 : Règlement FFTRI & Halftriman des Monts de Guéret**

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTri.et l'organisateur. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFTRI et du présent règlement.
Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve.

**Art. 8 : Arbitrage**

Un jury d'arbitres est constitué par la Ligue du Limousin pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

**Art. 9 : Sanctions et pénalités**

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2014 de la FFTri. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité des triathlètes.

**Art. 10 : Epreuve cycliste**

Le port d'un casque homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée.

Le drafting est interdit sur l'Halftriman (distance L), et le Courte Distance (distance M). Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infligé un carton noir. Le drafting est autorisé pour le Sprint (distance S) et le découverte (distance XS). Parc à Vélo surveillé.

**Art. 11 : Charte développement durable**

Par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. L'organisateur met à disposition des concurrents des zones de propreté identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

**Art. 12 : Natation**

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24°C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur est obligatoire.

**Art. 13 : Sécurité des concurrents**

La sécurité médicale et la sécurité des concurrents sont assurées par le service départemental d'incendie et de secours et les Maîtres Nageurs Sauveteurs fournis par l'organisateur.

SOCIÉTÉ ATHLETIQUES MARCHOIS

**Art. 14 : Modification des épreuves**

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

**Art. 15 : Ravitaillement et Assistance**

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

**Art. 16 Récompenses du triathlon de Guéret**

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

**L'HALTRIMAN des Monts de Guéret est support du Championnat Régional Longue Distance, qualificatif pour les Championnats de France LD.**

**Chaque finisher du triathlon LD se verra remettre un lot finisher.**

| LD de Guéret | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Grille de récompenses individuelles de l'HALFTRIMAN des Monts de Guéret | | | | |
| | Espoir & Senior | | Vétéran | |
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 1er | Lot | Lot | Lot | Lot |
| 2e | Lot | Lot | Lot | Lot |
| 3e | Lot | Lot | Lot | Lot |
| 4e | Lot | | Lot | |
| 5e | Lot | | Lot | |

Classement par club scratch (sur les 4 premiers du club) sous réserve d'un minimum de 150 concurrents :

- 1er club : 400 €
- 2ème club : 300 €
- 3ème club: 200 €

Plus récompenses aux différents Champions du Limousin LD

| Courte distance et Sprint de Guéret | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Grille de récompenses individuelles | | | | | | |
| | senior | | Junior et cadet | | Vétéran | |
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 1er | Lot | Lot | Lot | Lot | Lot | Lot |
| 2e | Lot | Lot | | | Lot | Lot |
| 3e | Lot | Lot | | | Lot | Lot |

Classement par club scratch (sur les 3 premiers du club) pour le CD et pour le Sprint sous réserve d'un minimum de 80 concurrents par épreuve:

- 1ér club: 150 €
- 2ème club : 100 €
- 3ème club : 80 €

**Art. 17 : Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve**

Halftriman : En cas de force majeure (seul un certificat médical peut faire foi), un concurrent pourra demander le remboursement de son inscription pour la seule épreuve de l'Halftriman longue distance.

En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription.

Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent.

**Art. 18 : Droit à l'image**

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur de l'halftriman des Monts de Guéret à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

**Art. 19 Responsabilité**

SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

**Art 20 : inscription à l'avance**

Vous pouvez vous inscrire par CB auprès de notre partenaire internet (active.com) ou à l'aide de la fiche d'inscription jointe (fiche individuelle ou fiche collective pour les clubs), en envoyant par courrier ou mail votre bulletin à :

Stéphane FABRE
Président des SAM Guéret Triathlon
14 Luth
23000 La Saunière

Tél. : **06 84 91 00 07**
mail : info@samtri23.fr

**Pour le Longue Distance,**
**aucune inscription ne sera acceptée le jour de l'épreuve.**

**La date limite pour le L est fixée au mercredi 2 juillet 2014 à 23h par internet ou au 1er juillet cachet de la poste faisant foi par courrier.**

**Pour ceux qui s'inscrivent par active.com mais qui veulent payer par chèque, les chèques doivent être envoyés avant la date butoir pour valider les inscriptions.**

SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS

# TRIATHLON DE GUERET

## Samedi 5 juillet/Dimanche 6 juillet 2014

### FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

**Cocher l'épreuve choisie**

☐ Triathlon jeunes 6/7 ans (mini-poussins)
☐ Triathlon jeunes 8/11 ans (poussins et pupilles)

☐ Cross tri XS (Benjamins et +)
☐ Sprint S (cadets et +)

☐ Courte Distance M (Juniors et +)
☐ Halftriman L (Espoirs, Seniors et Vétérans)

**Nom :…… Prénom :…….**

Date de naissance : ……./……/……

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme

Nationalité :

E-mail : ……@……

Téléphone : ……/……/……/……/……

Adresse : ……
CP : …… Ville : ……

Catégorie : ……..

**N° de licence 2014** : ……

Nom Club ou association : ……

Pour le relais, discipline : ☐ Natation ☐ Course à pied ☐ Vélo
Noms de mes co-équipiers :……
……
Chaque relayeur doit s'inscrire individuellement (photocopie autorisée)

**Déclaration**

Je soussigné…….
**certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepte de m'y soumettre.**

Fait à : …… Le : ……

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS